

Abbé Grégoire

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Sur une nouvelle édition d'un ouvrage intitulé :
Histoire du commerce homicide appelé Traite des Noirs

1822

M. Thomas Clarkson, auteur de l'ouvrage dont on publie une édition nouvelle, est un des hommes les plus distingué de l'Angleterre par ses talents, et ce qui vaut mieux, par ses vertus ; car les talents n'ont de prix que par le bon usage qu'on en fait. Les siens furent toujours consacrés au bonheur de l'humanité.

En 1785, l'université de Cambridge ayant ouvert un concours sur cette question : « Est-il permis de réduire les hommes à l'esclavage contre leur gré ? » la question ainsi posée était susceptible d'une application spéciale à la traite de noirs. M. Clarkson le sentit, son esprit lui suggérait les arguments, son cœur les appuyait ; mais on ne devine pas les faits. Il déclare avec reconnaissance qu'il en trouva une ample collection dans les détails historiques sur la Guinée, publiés par notre illustre compatriote Antoine Bénézet, né à Saint-Quentin. L'ouvrage de M. Clarkson fut couronné.

Depuis trente-six ans entré dans cette carrière, il l'a parcourue avec un courage infatigable. Des sacrifices pécuniaires, des voyages pénibles, des écrits nombreux sortis de sa plume et traduits en diverses langues, attestent son zèle en faveur de nos frères les Africains. L'amitié ne m'aveugle pas, et je ne crains pas d'être démenti par l'histoire en assurant que son nom et ceux d'autres célèbres Anglais, défenseurs de la même cause, ne seront prononcés qu'avec respect par la postérité.

Le traducteur élégant et fidèle du Cri des Africains est un jeune Français riche des dons de la nature, dont les talents comme poète, comme prosateur, sont relevés par des mœurs aimables, douces, et par cette fierté qui oppose un front d'airain aux coups de l'adversité. C'est une école utile sans doute ; mais faut-il que ses leçons soient si chèrement payées ? Puisse M. Benjamin la Roche répéter, d'après un poète latin,

Haec quondam meminisse juvabit.

Des rives de la Tamise ses regards se portent avec attendrissement vers sa patrie, et nous aimons à consigner ici ce que dernièrement il écrivait à un ami : « Que la France soit heureuse et nous nous consolerons, moi des rigueurs de l'exil, et vous des fureurs de la persécution. »

Après avoir si efficacement concouru à l'obtention du bill qui abolit la traite, M. Clarkson publia l'histoire des travaux par lesquels les abolitionnistes d'Angleterre sont parvenus, en 1807, à ce résultat .

Une histoire du même genre pour la France est encore à faire. Dans la lutte ouverte sur cette question, les marchands de sang humain ont développé toutes les ressources

d'intrigue, de calomnies, de perversité, par lesquelles le crime peut soutenir une mauvaise cause, surtout dans le temps des Assemblée Constituante, époque à laquelle les philanthropes déployèrent aussi plus de talents et de courage contre les négriers et leurs complices. Ceux-ci ont multiplié à l'infini les libelles, dans lesquels ils imputent les troubles de Saint-Domingue aux amis des noirs. Des faits accumulés prouvent que ces amis des noirs voulaient, par une marche progressive et sans secousse, amener un ordre de choses conforme aux principes de la nature, du christianisme, d'une saine politique et d'une véritable civilisation ; mais l'orgueil colonial repoussant toute concession, irrita la patience, provoqua l'insubordination et causa seul tous les désastres dont se plaignent les planteurs. Jamais on ne pourra concevoir la multitude et la noirceur des trames, des impostures, des outrages dont, jusqu'à l'époque actuelle, nous avons été les objets, et dont plusieurs furent les victimes, entre autres Brissot. Parmi les accusateurs au tribunal révolutionnaire, on vit figurer des colons .

Cependant les travaux des philanthropes français sont loin et très loin d'égaliser ceux dont s'honorent l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique. Là, du moins, on trouve plus de caractère, plus de ce courage civil, dont la marche est soutenue et persévérante, que chez une nation douée de qualités très brillantes, mais qui souvent, dans les affaires les plus graves, agissant par soubresaut, parcourt rapidement toutes les phases de la versatilité. Par là s'explique le phénomène de deux sociétés successives en France, d'Amis des noirs, qui, après une existence presque éphémère, ont si je puis le dire, expiré d'inanition morale, tandis qu'au-delà du Pas-de-Calais l'institution africaine s'avance avec fermeté et régularité vers le but de son entreprise. Elle jouit, à la vérité, d'un avantage dont ne peuvent jamais se féliciter les abolitionnistes français. L'opinion nationale, associée en quelque sorte aux travaux de l'institution africaine, les seconde puissamment ; chez nous, au contraire, l'ignorance, l'apathie découragent les hommes pusillanimes, tandis que l'imposture, les libelles, les outrages assiègent sans relâche les hommes énergiques. Je crois avoir acquis depuis trente-quatre ans le droit de tenir ce langage.

On se propose de réimprimer prochainement l'ouvrage intitulé De l'état actuel de la traite des noirs, extrait des renseignements officiels déposés à la Chambre des Communes, et traduit par la même plume que l'ouvrage de M. Clarkson. On y a inséré le Prospectus d'armement au Havre d'une goélette de soixante-dix tonneaux, sous le commandement du capitaine Le Dentu, pour aller sur la côte d'Afrique faire la traite de cent ou cent cinq mulets et les porter aux Antilles. La haine de certains hommes (je me trompe, ce sont des négriers) s'est ranimée en apprenant que c'est moi qui ai communiqué ce prospectus.

Oui, c'est moi, et je déclare que quand entre mes mains arriveront des documents du même genre, je m'empresserai de leur donner la plus grande publicité dans les deux mondes, de les dénoncer, si je le puis, à l'humanité entière, et d'inspirer une juste horreur de ce brigandage. Cette réimpression projetée contiendra un supplément, et, entre autres choses, un arrêt du Conseil supérieur, séant au Fort-Royal de la Martinique, qui fera frémir toutes les âmes honnêtes.